



Peux t on changer son nom de famille ?

Par **stephanieplisson**, le **17/08/2009** à **01:27**

Bonjour,

Ma mere a trompe mon "pere" et il y a peu nous avons fait un test de paternite (en allemagne) qui a revele qu'il n'etait pas mon pere biologique.

Je porte son nom de famille , et ma fille aussi du reste.

Je voudrais savoir si il est possible juridiquement de changer de nom de famille , en sachant que je ne veux en aucune maniere porter celui du "pere" et celui de la "mere", je voudrais un nom neutre, genre martin ou dupond. POur ma fille egalement .

Je voudrais ne plus jamais rien avoir a faire avec ses 2 personnes et enfin commencer ma vie à moi !

Merci de votre reponse.

Par **Kalghard**, le **17/08/2009** à **09:19**

Bonjour,

Pour savoir si vous pouvez changer de nom, il faut aller voir l'officier d'état civil à la mairie de la ville où vous habitez. Il vous expliquera clairement comment on peut changer de nom et dans quelles conditions.

Cependant il me semble que vous ne pourrez pas faire jouer votre test de paternité étant donné qu'en France seul un juge peut permettre un test de paternité et les tests fait à l'étranger (ou par internet) n'ont aucune valeur juridique.

Par **stephanieplisson**, le **17/08/2009** à **12:26**

Merci beaucoup pour les conseils, et surtout d'avoir pris le temps de me lire et me répondre .
Encore une fois MERCI !